



## **Communiqué de presse du 13 septembre 2011**

### **Déchets radioactifs de Compreignac : AREVA improvise et l'administration couvre, en parfaite illégalité !**

---

Mise en demeure de régulariser son stockage illégal de boues radioactives dangereuses issues du curage de l'étang pollué de Rode (Compreignac), AREVA a trouvé la solution :

#### **Déplacer le problème avec l'accord de l'administration !**

Car depuis longtemps, AREVA est fâchée avec les déchets radioactifs, qui constituent pourtant l'essentiel de son activité en Limousin :

- en 2008, l'administration a découvert l'existence d'une installation illégale (la « boutonnière » à Bessines) et contraint la société AREVA à la fermer (fermeture toujours « en cours » 3 ans plus tard),
- en 2010, l'administration a exigé la fermeture de Bellezane, pas aux normes depuis sa mise en service en 2006 et saturée (le dossier de réhabilitation n'a toujours pas été instruit).

Alors, comment faire pour régulariser la situation des boues abandonnées de Compreignac quand AREVA ne dispose plus d'aucun autre site autorisé, malgré ses engagements à en créer un ?

#### **En appeler tout simplement à la compréhension de Monsieur le Préfet !**

Le Préfet de la Haute-Vienne vient ainsi d'accorder à AREVA l'autorisation d'exploiter un nouveau centre de stockage derrière le portail d'entrée du site de Bellezane ! Alors qu'une telle installation nécessite normalement plus d'un an d'instruction, une étude d'impact, une enquête publique et une enquête administrative, cette autorisation est apparue en plein été sur le site internet de la Préfecture !

**Sources et Rivières du Limousin dénonce ce comportement de l'Etat qui, en cherchant à couvrir les incompétences de la société AREVA, se met en situation d'illégalité et :**

- **saisit le tribunal administratif** pour faire constater l'illégalité de ce nouvel arrêté préfectoral,
- **engage une action en responsabilité de l'Etat** dans la conduite de ce dossier,
- **et porte plainte ce jour contre la société AREVA** pour non respect de la mise en demeure de déplacement des boues de l'étang de Rode avant le 1er septembre.

**L'enjeu est de taille pour tout le Limousin** : Il s'agit de contraindre AREVA à :

- récupérer les sédiments radioactifs disséminés dans les cours d'eau, zones humides et étangs de la région (situation dénoncée par SRL depuis plus de 10 ans),
- dans une installation de stockage de déchets radioactifs digne de ce nom et régulièrement autorisée,
- et d'en assumer la pleine responsabilité financière et juridique.

**Contact presse** : Antoine Gatet  
06 77 68 46 45  
*Sources et Rivières du Limousin*